

RELEVÉ ANNUEL 2016

Document édité en février 2017.

Chers Adhérents,

Nous avons le plaisir de vous adresser le relevé annuel 2016 de votre (vos) adhésion(s) au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer comprenant :

- le(s) relevé(s) de situation de votre (vos) adhésion(s) au 28/12/2016, présentant leur valorisation et le détail des opérations effectuées au cours de l'année 2016 ;
- la présentation générale des résultats des différents supports d'investissement du contrat Afer : Fonds Garanti en euros, Afer Eurocroissance et supports en unités de compte ;
- le glossaire expliquant les principaux termes utilisés.

Cette année encore, nous pouvons nous féliciter de la qualité de la gestion financière et des bonnes performances absolues réalisées par la grande majorité de ces supports d'investissement.

Profitez de la réception de ce relevé pour faire un point avec votre conseiller :

- sur la pertinence de la rédaction de votre clause de désignation des bénéficiaires en cas de décès,
- pour déterminer votre profil d'épargnant ou le mettre à jour,
- sur la répartition de votre épargne sur les différents supports du contrat Afer et sa concordance avec votre stratégie d'investissement, votre situation personnelle et patrimoniale ainsi que vos objectifs.

Votre conseiller est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches ou répondre à toutes vos questions, n'hésitez pas à le contacter.

Votre dévoué,

Gérard Bekerman
Président de l'Afer

03 C2 P2 G2

COUPON À RETOURNER À VOTRE CONSEILLER AFER

Votre Conseiller est un professionnel indépendant, intermédiaire en assurance, habilité pour vous apporter les informations et les conseils adaptés à votre situation personnelle et patrimoniale.

Je souhaite être contacté(e) au :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

- Pour m'assurer que ma clause de désignation des bénéficiaires en cas de décès répond toujours à mes souhaits
- Pour vérifier que mon allocation d'actifs est conforme à ma situation patrimoniale.
- Pour signaler tout changement de situation personnelle...

En l'absence de demande de contact, votre conseiller retiendra que votre situation personnelle et patrimoniale n'a pas évolué cette année et que la répartition de l'épargne sur votre (vos) adhésion(s) au contrat Afer dont le relevé annuel est joint, correspond à vos objectifs.

La désignation des bénéficiaires en cas de décès

En cas de décès, elle constitue une clause essentielle de votre (vos) adhésion(s) au contrat collectif d'assurance vie Afer. Elle permet aux personnes désignées de recevoir le capital décès dans les conditions avantageuses réservées à l'assurance vie. Une fiche pratique sur la désignation des bénéficiaires est disponible auprès du conseiller de votre entreprise, du GIE Afer et sur votre espace sécurisé Adhérent : www.afer.asso.fr

Nous vous recommandons de vous rapprocher de ce conseiller, afin de vous assurer que votre clause bénéficiaire est suffisamment complète et actualisée et qu'elle est en tous points conforme à votre volonté et à votre situation familiale et patrimoniale.

Il pourrait ainsi être utile de rédiger à nouveau intégralement votre clause bénéficiaire en précisant, le cas échéant, le nom de naissance, le nom d'usage s'il y a lieu, et le(s) prénom(s), l'adresse, la date et le lieu de naissance de vos bénéficiaires ou, s'agissant d'une personne morale, une association notamment, la dénomination sociale, l'adresse, les numéros d'identification et d'immatriculation.

La désignation des bénéficiaires en cas de décès peut être faite par acte sous seing privé ou par acte authentique et peut être établie ultérieurement à l'adhésion par avenant ou acte distinct.

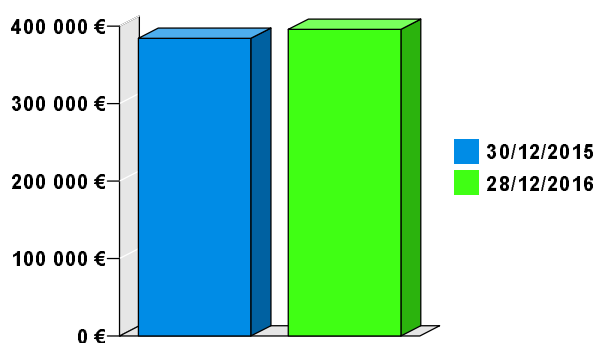
RELEVÉ ANNUEL 2016 DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER

Les garanties de votre adhésion AFER sont coassurées par Aviva Vie et par Aviva Epargne Retraite par parts égales.

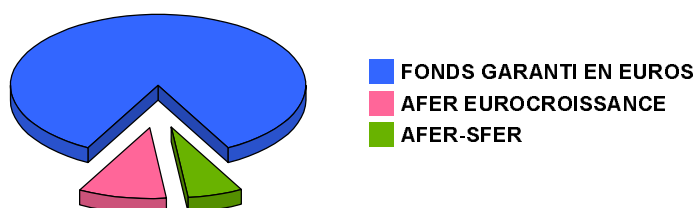
VALEUR DE RACHAT DE VOTRE ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER AU 28/12/2016	395 876,48 €
VALEUR DE RACHAT DE VOTRE ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER AU 30/12/2015	384 291,83 €

RÉPARTITION DE L'ÉPARGNE 2016	Rappel de l'épargne au 30/12/2015 en euros	Montant de l'épargne au 28/12/2016 en euros	Ventilation par support au 28/12/2016	Valeur de la part au 28/12/2016 en euros	Nombre de parts au 28/12/2016	Primes Investies au 28/12/2016 en euros	PRUM* en euros
FONDS GARANTI EN EUROS	360 608,43	333 586,48	84,3 %	-	-	-	-
AFER EUROCROISSANCE	-	38 276,74	9,7 %	-	-	35 561,19	-
AFER-SFER	18 743,69	24 013,26	6,1 %	58,62	409,6428	19 532,75	47,68
AFER ACTIONS AMERIQUE	4 939,71	-	0,0 %	-	-	-	-
Valeur de rachat	384 291,83	395 876,48	100,0 %				
Epargne disponible	384 291,83	395 876,48					

Evolution de l'épargne



Répartition de l'épargne au 28/12/2016



* PRUM (Prix de Revient Unitaire Moyen) : prix d'achat moyen des unités de compte (cf glossaire)

La valeur des parts des unités de compte peut varier à la hausse comme à la baisse. Seul le nombre de parts est garanti.

Les sommes investies, au titre d'engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification sont sujettes à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

L'épargne investie dans le Fonds Garanti bénéficie de l'effet de cliquet après attribution des bénéfices financiers de l'exercice.

Vous trouverez dans la partie glossaire de cet envoi la définition des termes figurant dans votre relevé annuel.

IMPOT DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE (ISF)

Il s'agit d'un impôt déclaratif dont la responsabilité vous incombe. Si vous y êtes assujéti, vous devez faire figurer à l'actif de votre patrimoine la valeur de rachat de votre adhésion au 1er janvier 2017, soit **395 876,48 €** et au passif, le solde du compte des avances.

RELEVÉ ANNUEL 2016 DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER

Les garanties de votre adhésion AFER sont coassurées par Aviva Vie et par Aviva Epargne Retraite par parts égales.

OPTION FINANCIERE EN COURS SUR VOTRE ADHESION**SECURISATION DES PERFORMANCES SUR LES SUPPORTS DE VOTRE ADHESION**

Date d'effet : 23/03/2016

Périodicité : Hebdomadaire

Vous avez choisi de mettre en œuvre l'option de sécurisation des performances sur tous les supports en unités de compte éligibles précisés ci-dessous :

Support en unités de compte	Seuil de déclenchement	Date de référence	Valeur de référence en euros
AFER-SFER	5,0 %	07/12/2016	57,1500
AFER PATRIMOINE	5,0 %	(1)	
AFER DIVERSIFIE DURABLE	5,0 %	(1)	
AFER OBLIG MONDE ENTREPRISES	5,0 %	(1)	
AFER CONVERTIBLES	5,0 %	(1)	
AFER ACTIONS EURO	5,0 %	(1)	
AFER ACTIONS MONDE	5,0 %	(1)	
AFER ACTIONS AMERIQUE	5,0 %	(1)	
AFER MARCHES EMERGENTS	5,0 %	(1)	
AFER ACTIONS PME	5,0 %	(1)	

(1) Pour ces supports, l'option sécurisation ne sera prise en compte qu'après réception de vos consignes d'investissement écrites.

DÉTAIL DES OPÉRATIONS 2016**FONDS GARANTI EN EUROS**

Date de valeur	Libellé des opérations	Mouvements sorties	Mouvements entrées
30/12/2015	Epargne dans le Fonds Garanti en euros		360 608,43
06/01/2016	Arbitrage FONDS GARANTI EN EUROS -> AFER EURO-CROISSANCE	35 561,19	
07/12/2016	Arbitrage AFER-SFER -> FONDS GARANTI EN EUROS		1 242,37
	Répartition des bénéfices 2016		8 635,36
	Prélèvements sociaux	1 338,49	
28/12/2016	Epargne dans le Fonds Garanti en euros		333 586,48

RELEVÉ ANNUEL 2016 DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER

Les garanties de votre adhésion AFER sont coassurées par Aviva Vie et par Aviva Epargne Retraite par parts égales.

DÉTAIL DES OPÉRATIONS 2016 (Suite)

AFER EUROCROISSANCE

Date de valeur	Libellé des opérations	Mouvements sorties	Mouvements entrées	Montant affecté à la provision mathématique	Montant affecté à la provision de diversification		
					Montant	Valeur de la part	Nombre de parts
30/12/2015	Epargne dans le support AFER EUROCROISSANCE		-	-	-	-	-
06/01/2016	Arbitrage FONDS GARANTI EN EUROS -> AFER EUROCROISSANCE		35 561,19	32 727,28	2 833,91	68,3882	41,4386
28/12/2016	Epargne dans le support AFER EUROCROISSANCE		38 276,74	34 120,17	4 156,57	100,3067	41,4386
	Capital garanti de 35 561,19 € au terme 06/01/2026						

AFER-SFER

Date de valeur	Libellé des opérations	Mouvements sorties	Mouvements entrées	Valeur de la part	Nombre de parts
30/12/2015	Epargne dans le support AFER-SFER		18 743,69	55,02	340,6704
16/03/2016	Arbitrage AFER ACTIONS AMERIQUE -> AFER-SFER		4 843,98	53,40	90,7112
07/12/2016	Arbitrage AFER-SFER -> FONDS GARANTI EN EUROS	1 242,37		57,15	-21,7388
28/12/2016	Epargne dans le support AFER-SFER		24 013,26	58,62	409,6428

AFER ACTIONS AMERIQUE

Date de valeur	Libellé des opérations	Mouvements sorties	Mouvements entrées	Valeur de la part	Nombre de parts
30/12/2015	Epargne dans le support AFER ACTIONS AMERIQUE		4 939,71	126,94	38,9137
16/03/2016	Arbitrage AFER ACTIONS AMERIQUE -> AFER-SFER	4 843,98		124,48	-38,9137
28/12/2016	Epargne dans le support AFER ACTIONS AMERIQUE		-	-	-

RELEVÉ ANNUEL 2016

Performances page 1/4

FONDS GARANTI EN EUROS

Le taux de rendement pour l'année 2016 distribué sur l'ensemble de l'épargne investie (au prorata temporis) sur le Fonds Garanti en euros s'élève à :

TAUX BRUT DU FONDS GARANTI EN EUROS : 3,14% en 2016

Le taux de rendement brut du Fonds Garanti en euros est obtenu en rapportant le montant des « intérêts crédités aux adhérents au taux définitif » du compte des bénéficiaires techniques et financiers du Fonds Garanti en euros au montant moyen pondéré de l'épargne sur le Fonds Garanti en euros.

TAUX NET DU FONDS GARANTI EN EUROS : 2,65% en 2016

Taux de rendement du Fonds Garanti en euros après prélèvement des frais de gestion administrative du contrat et avant application des prélèvements sociaux et fiscaux (voir glossaire).

TAUX NET DE PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX DU FONDS GARANTI EN EUROS : 2,239% en 2016

Taux de rendement du Fonds Garanti en euros après prélèvement des frais de gestion administrative du contrat et après application des prélèvements sociaux et fiscaux. Taux applicable aux adhésions soumises aux prélèvements sociaux (voir glossaire) lors de l'inscription en compte des bénéficiaires (adhésions des résidents fiscaux en France).

TAUX DE RENDEMENT MOYEN DES ACTIFS DU FONDS CANTONNÉ : 3,16% en 2016

Taux de rendement obtenu en rapportant le produit net des placements des actifs en représentation des engagements sur le Fonds Garanti en euros au montant moyen des placements.

TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ (voir glossaire) NET DU FONDS GARANTI EN EUROS (net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux) au 31/12/2016 :

Rendement sur 3 ans	Rendement sur 5 ans	Rendement sur 8 ans
2,97 %	3,14 %	3,35 %

Les performances passées ne présument pas des performances futures.

Source : GIE Afer

ENCOURS GÉRÉS au 31/12/2016 : 42 milliards d'euros

COMPTE DES BÉNÉFICIAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (EN EUROS) DU FONDS GARANTI EN EUROS :

Pour votre totale information, l'Afer vous communique le détail du compte des bénéficiaires techniques et financiers ayant conduit à distribuer le taux de rendement net du Fonds Garanti en euros.

Au débit	Montants en euros	Au crédit	Montants en euros
Frais de gestion financière	10 208 876	Revenus bruts du portefeuille	1 459 806 852
50 % de la contribution sociale de solidarité	1 244 753	Intérêts sur avances	28 655 043
Déficits techniques sur les rentes viagères en service		Bénéficiaires techniques sur les rentes viagères en service	408 165
Dotation nette aux provisions pour dépréciation des placements	2 950 479	Reprise nette aux provisions pour dépréciation des placements	
Intérêts crédités aux adhérents au taux définitif	1 330 449 089	Revenus bruts de la réserve de capitalisation	3 334 263
Dotation à la provision pour participation aux bénéficiaires	1 06 000 000	Prélèvements nets opérés sur la réserve de capitalisation	
Dotation nette à la réserve de capitalisation	38 787 798	Avoirs fiscaux	186 384
		Reprise de provision pour réemploi des capitaux décédés	461 725
Report à nouveau déficitaire de l'exercice précédent		Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent	813 380
Solde créditeur à reporter en 2017	4 024 817		
TOTAL DÉBIT	1 493 665 812	TOTAL CRÉDIT	1 493 665 812

EXPLICATION DU CALCUL DU TAUX DE RENDEMENT DU FONDS GARANTI EN EUROS :

Les " intérêts crédités aux adhérents au taux définitif " sont égaux à 1 330,45 millions d'euros et servent à rémunérer le montant moyen pondéré de leur épargne sur 2016 : 42 370,99 millions d'euros.

Il en résulte que le taux de rémunération des adhésions actives pour 2016 est de $1\,330,45 / 42\,370,99 = 0,0314$ soit un taux brut de 3,14 % qui après prise en compte des frais de gestion du contrat, aboutit à un taux net de $(1+3,14\%) * (1-0,475\%) = 1,0265$ soit 2,65 %.

REMUNÉRATION DE L'ÉPARGNE POUR 2017 :

TAUX PLANCHER GARANTI : 0,375 % net en 2017

Taux de rémunération net minimum de l'épargne (après prélèvement des frais de gestion administrative et hors prélèvements sociaux et fiscaux) garanti aux épargnants. Ce taux, fixé conjointement par l'Association Afer et les coassureurs, varie chaque année. Il s'applique en cas de rachat total en cours d'année et sert aussi de rémunération provisoire pour valoriser en cours d'année l'épargne constituée sur le Fonds Garanti en euros.

TAUX DE REVALORISATION DES CAPITAUX DÉCÈS : 0,375 % net en 2017

La prestation décès due est calculée sur la base des sommes affectées au Fonds Garanti en euros, auxquelles s'ajoutent les sommes éventuellement dues en application de la garantie plancher revalorisées, jusqu'au règlement des capitaux au bénéficiaire, dans le respect des textes réglementaires en vigueur.

TAUX 2017 DU COMPTE DES AVANCES : 3,50 %. Ce taux est fixé annuellement et conjointement par l'Association Afer et les coassureurs.

SUPPORT AFER EUROCROISSANCE

PERFORMANCE GLOBALE DES ACTIFS DU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE : 6,87 % en 2016

Performance globale des actifs du support Afer Eurocroissance (du 30/12/2015 au 28/12/2016) nette de frais de gestion du contrat et du coût de la garantie plancher, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Avant l'échéance de la garantie (entre 10 et 40 ans), les montants investis sur le support Afer Eurocroissance peuvent varier à la hausse ou à la baisse. La garantie en capital s'applique uniquement à l'échéance de la garantie.

MONTANT GLOBAL DES ACTIFS DU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE : 149,73 millions d'euros au 28/12/2016.

VALEUR DE LA PART DE PROVISION DE DIVERSIFICATION :

La dernière valeur de la part de provision de diversification connue au 28/12/2016 s'établit à 100,3067 euros.

CALCUL DE L'ÉVOLUTION INDIVIDUELLE POUR CHAQUE ADHÉSION :

L'évolution individuelle du support Afer Eurocroissance de chaque adhésion diffère de la performance globale des actifs du support Afer Eurocroissance. En effet, la performance de chaque investissement dépend de la date des versements sur le support Afer Eurocroissance et de la durée d'engagements choisie par l'adhérent lors de son premier investissement sur le support Afer Eurocroissance.

Le calcul de la performance pour chaque investissement sur le support Afer Eurocroissance doit être réalisé en comparant le montant de " Primes investies ", figurant sur le relevé de situation de votre adhésion et le " Montant de l'épargne au 28/12/2016 ".

Exemples de performance (1) individuelle sur le support Afer Eurocroissance

Hypothèse retenue : un versement brut de 10 204,08 € sur le support Afer Eurocroissance soit un investissement de 10 000 € net de frais sur versements (2 % de frais sur versements).

	Date de valeur retenue pour l'investissement	Échéance choisie par l'adhérent	Montant de l'Épargne au 30/12/2015	Montant de l'Épargne au 28/12/2016	Performance (1) du 30/12/2015 au 28/12/2016	Performance (1) entre la date de valeur retenue pour l'investissement et le 28/12/2016
Adhérent A	29/07/2015	10 ans	9 948,52 €	10 552,08 €	6,07%	5,52%
Adhérent B	29/07/2015	20 ans	9 400,94 €	10 766,69 €	14,53%	7,67%
Adhérent C	26/08/2015	10 ans	10 084,48 €	10 753,92 €	6,64%	7,54%
Adhérent D	26/08/2015	20 ans	9 932,93 €	11 522,64 €	16,00%	15,23%
Adhérent E	30/09/2015	10 ans	10 049,32 €	10 715,57 €	6,63%	7,16%
Adhérent F	30/09/2015	20 ans	10 137,88 €	11 818,27 €	16,58%	18,18%
Adhérent G	28/10/2015	10 ans	9 795,38 €	10 367,19 €	5,84%	3,67%
Adhérent H	28/10/2015	20 ans	9 443,29 €	10 843,01 €	14,82%	8,43%
Adhérent I	30/12/2015	10 ans	10 000,00 €	10 677,40 €	6,77%	6,77%
Adhérent J	30/12/2015	20 ans	10 000,00 €	11 640,12 €	16,40%	16,40%

(1) Performances nettes de frais de gestion et du coût de la garantie plancher, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Pour la part de l'épargne affectée au support Afer Eurocroissance, le taux d'actualisation retenu pour la valorisation et l'actualisation de la provision mathématique étant susceptible d'évoluer de façon hebdomadaire, la provision mathématique peut donc varier à la hausse comme à la baisse en cas de fluctuation de ce taux d'actualisation. La valeur des parts de provision de diversification, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier des marchés financiers.

Le support Afer Eurocroissance bénéficie d'une garantie à l'échéance au moins égale à 100 % des sommes versées et restées investies, brutes des frais sur versements et/ou d'arbitrage. Les performances passées ne présument pas des performances futures.

COMPTE DES BÉNÉFICES TECHNIQUES ET FINANCIERS (EN EUROS) DE LA COMPTABILITÉ AUXILIAIRE D'AFFECTATION ATTACHÉE

AU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE : pour votre totale information, l'Afer vous communique le détail du compte des bénéfices techniques et financiers du canton Afer Eurocroissance.

Débit	Montant en €	Crédit	Montant en €
Prestations versées	649 341	Primes versées et montants transférés vers l'€C	74 294 853
Frais de gestion et coût de la garantie plancher	1 075 333	Produits nets des placements	1 588 153
Variation des provisions mathématiques	77 433 449	Variation des plus ou moins values latentes	9 955 232
Variation de la provision de diversification	9 061 944	Rétrocessions de commission	-
Variation de la provision collective de diversification différée	4 357 312		
Arbitrages sortants	4 982 563	Arbitrages entrants	11 721 704
Solde débiteur net de déduction de la période précédente	-		
TOTAL DÉBIT	97 559 942	TOTAL CRÉDIT	97 559 942

EXPLICATION DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ AUXILIAIRE D'AFFECTATION ATTACHÉE AU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE :

Le montant de la participation aux résultats au titre de la période provient des résultats obtenus sur les actifs, nets des prélèvements effectués au titre des frais de gestion et du coût de la garantie plancher, diminués, d'une part, de la charge de provisions mathématiques résultant seulement de l'évolution des taux d'actualisation et de la durée résiduelle des engagements sur la période et, d'autre part, de la charge liée à la dotation de la provision collective de diversification différée.

Depuis sa création le 22/07/2015, l'intégralité de cette participation aux résultats du canton Afer Eurocroissance a été affectée à la valorisation de la part de Provision de Diversification.

Sources des données : GIE Afer, Aviva.

RELEVÉ ANNUEL 2016

Performances page 3/4

SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE

Principales modifications intervenues en 2016 :

Afer Diversifié Durable : en date du 16 mars 2016, modification de la limitation de la détention de titres émis par des émetteurs publics non notés ou de notation inférieure à A. Possibilité d'utiliser les instruments dérivés sur les devises.

Afer Actions PME : en date du 2 mai 2016, l'objectif de gestion du FCP a été modifié comme suit : " Le FCP a pour objectif d'offrir une performance, sur la durée de placement recommandée, en s'exposant notamment aux marchés actions européens au travers d'une gestion discrétionnaire " et création d'une nouvelle catégorie de part, la part " I " (code ISIN : FR0013158136), décimalisée (en dix-millièmes de part), plus particulièrement destinée aux portefeuilles gérés par Aviva Investors France pour le compte des fonds de l'Afer.

Afer Actions Monde : en date du 29 juillet 2016, l'indicateur " 45 % Standard & Poor's 500, 15 % Eurostoxx, 12,5 % Footsie 100, 10 % Topix, 5 % MSCI Pacific Ex. Japan, 5% HSCEI, 2,5 % Standard & Poor's CNX NIFTY (50), 2,5% DJ Russia GDR, 2,5 % Bovespa " a été remplacé par l'indice MSCI All Country World Index.

Afer Immo 2 : création du nouveau support en unités de compte le 13 juin 2016 et commercialisation le 27 octobre 2016 : conformément à la réglementation, la performance ne peut être présentée pour le support Afer Immo 2, ce support ayant moins d'un an d'existence. Le support Afer Immo 2 a un profil de risque et de rendement équivalent à 4 et n'a pas d'indicateur de référence.

PERFORMANCES ANNUALISÉES*(1)

Supports en unités de compte	Actifs gérés au 30/12/2016 (en millions d'euros)	Valeur liquidative de la part au 30/12/2016 (en euros)	Sur 1 an au 30/12/2016	Sur 3 ans au 30/12/2016	Sur 5 ans au 30/12/2016	Sur 8 ans au 30/12/2016	Profil de risque et de rendement (2)	Indicateur de référence (2)	Valeur de l'indicateur de référence en euros au 30/12/2016	Performance de l'indicateur de référence du 31/12/2015 au 30/12/2016
Afer-Sfer créé le 15/02/1995	4 591,90	58,67	7,2%	7,2%	10,9%	7,8%	5	65 % CAC40 (DNR) - 35 % JPM EMU	169,67	6,3%
Afer Patrimoine créé le 07/07/2004	933,10	627,01	-0,2%	1,9%	3,0%	2,3%	3	Pas d'indicateur de référence	-	-
Afer Diversifié Durable créé le 08/01/2010	299,90	731,53	4,0%	5,0%	9,6%	-	4	60 % Barclays Capital Euro Aggregate 5-7 ans 40% EURO STOXX®(DR)	149,67	3,8%
Afer Oblig Monde Entreprises créé le 30/04/2014	21,30	103,52	2,9%	-	-	-	3	Barclays Capital Global Corp Index EUR Hedged	229,08	4,6%
Afer Convertibles créé le 14/01/2015	16,10	104,56	2,2%	-	-	-	4	Exane ECI Euro	3 556,31	-0,2%
Afer Actions Euro créé le 31/07/1998	3 174,70	130,14	5,0%	6,4%	11,7%	7,6%	6	EURO STOXX®(DR)	109,38	4,1%
Afer Actions Monde créé le 07/07/2004	600,10	860,78	11,0%	10,3%	9,1%	10,4%	5	MSCI All Country World Index (calculé en euros, DR)	226,81	11,0%
Afer Actions Amérique créé le 28/02/2013	91,60	138,25	9,9%	5,3%	-	-	5	80 % S&P 500®(DR) 20 % Russell 3000®Value (DR)**	156,50	12,5%
Afer Marchés Emergents créé le 28/02/2013	79,60	119,99	10,4%	5,9%	-	-	5	33 % MSCI Emerging Markets (euros) 33 % JPM Emerging Market Bond Index (euros) 34 % STOXX Europe 600 (DR)	130,54	10,2%
Afer Actions PME créé le 23/09/2014	119,17	138,37	4,9%	-	-	-	6	50% MSCI Europe Small Caps (FI) 50% HSBC Smaller Euroland	331,06	2,39%
Afer Immo créé le 19/12/2011 (3)	923,47	24,37	3,3%	3,8%	-	-	4	Pas d'indicateur de référence	-	-
Afer Objectif 2017 créé le 12/11/2012	17,60	115,93	2,6%	1,8%	-	-	3	OAT (Obligation Assimilable du Trésor) 4,25% octobre 2017	155,75	0,1%

Sources : Aviva Investors France - Aviva Investors Real Estate France SGP pour Afer Immo et BNP Paribas Asset Management pour Afer Actions PME.

* Performances annualisées : voir définition figurant dans le glossaire. Pour calculer la performance annualisée, les valeurs prises en compte sont celles du dernier jour de bourse de l'année (et non de la dernière date de valeur de l'adhésion au contrat Afer qui est au 28/12/2016).

** Les actifs du support Afer Actions Amérique sont couverts contre le risque de change, la performance est donc à comparer avec celle de son indice exprimé en USD.

(1)(2)(3) : voir mentions au verso

RELEVÉ ANNUEL 2016

Performances annualisées (1) des supports en unités de compte du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer

Supports en unités de compte	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	Frais courants de gestion financière (5)	Dividende (6) 2016 pour 1 part détenue (en €)
	Du 31/12/15 au 30/12/16	Du 31/12/14 au 31/12/15	Du 31/12/13 au 31/12/14	Du 31/12/12 au 31/12/13	Du 30/12/11 au 31/12/12	Du 31/12/10 au 30/12/11	Du 31/12/09 au 31/12/10	Du 31/12/08 au 31/12/09		
Afer-Sfer	7,2%	8,1%	6,2%	16,4%	17,2%	-10,2%	0,7%	20,6%	0,56%	0,27
Afer Patrimoine	-0,2%	4,4%	1,6%	4,3%	4,9%	-5,7%	2,9%	6,8%	0,79%	3,24
Afer Diversifié Durable	4,0%	5,4%	5,7%	13,0%	21,0%	-6,8%	-	-	0,58%	3,73
Afer Oblig Monde Entreprises	2,9%	0,2%	-	-	-	-	-	-	1,01%	0,58
Afer Convertibles	2,2%	-	-	-	-	-	-	-	0,57%	0,52
Afer Actions Euro	5,0%	10,5%	3,9%	23,0%	17,5%	-14,6%	-3,4%	24,9%	0,57%	0,64
Afer Actions Monde	11,0%	7,3%	12,6%	3,9%	11,0%	-8,1%	23,3%	25,8%	0,76%	4,17
Afer Actions Amérique	9,9%	-0,4%	6,6%	-	-	-	-	-	0,75%	0,72
Afer Marchés Emergents	10,4%	0,4%	7,3%	-	-	-	-	-	0,63%	0,61
Afer Actions PME	4,9%	25,70%	-	-	-	-	-	-	1,09%	0,16
Afer Immo (3)	3,3%	4,5%	3,7%	4,2%	-	-	-	-	2,2% (5)	0,117
Afer Immo 2 (4)	-	-	-	-	-	-	-	-	2,2% (5)	-
Afer Objectif 2017	2,6%	0,9%	1,7%	7,3%	-	-	-	-	0,57%	0,63

Sources : Aviva Investors France - Aviva Investors Real Estate France SGP pour Afer Immo et Afer Immo 2 et BNP Paribas Asset Management pour Afer Actions PME.

(1) **Performances nettes de frais de gestion financière, hors dividendes (affectés au paiement des frais de gestion et du coût de la garantie plancher du contrat Afer), brutes de prélèvements sociaux et fiscaux.**

Les supports en unités de compte sont notamment soumis au risque de gestion discrétionnaire, et, selon leur stratégie d'investissement, au risque d'actions, au risque de taux, ainsi qu'au risque de change. Les supports en unités de compte ne bénéficient d'aucune garantie ou protection. Les investissements réalisés par la société Afer Immo sont notamment soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers. Les supports en unités de compte Afer Immo et Afer Immo 2 n'offrent aucune garantie de performance ou de capital.

Les entreprises d'assurance ne s'engagent que sur le nombre de parts d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier des marchés financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

(2) Le profil de risque et de rendement et l'indicateur de référence auquel l'adhérent peut comparer a posteriori la performance des supports susmentionnés sont plus précisément décrits dans leurs DICI, prospectus et caractéristiques détaillées (pour Afer Immo et Afer Immo 2) disponibles auprès de votre conseiller, du GIE Afer et sur le site Internet www.afer.asso.fr et, pour les OPC, sur le site Internet de l'AMF.

(3) Afer Immo : données arrêtées au 30 novembre de chaque année. La documentation juridique et commerciale, ainsi que le dernier reporting, sont disponibles sur le site Internet www.afer.asso.fr.

(4) Conformément à la réglementation, la performance ne peut être présentée pour Afer Immo 2, ce support ayant été créé depuis moins d'un an à la date de calcul.

(5) Ces chiffres se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2016 sauf pour Afer Immo et Afer Immo 2 dont le reporting au 31 décembre précise le montant annuel des frais payés (les frais sont de 2,2 % maximum de l'actif brut, hors frais d'exploitation immobilière).

(6) Ces dividendes sont affectés prioritairement, dans la limite du montant global des dividendes distribués, au paiement des frais annuels de gestion administrative du contrat (0,475 %) et du coût de la garantie plancher (0,055 %).

RELEVÉ ANNUEL 2016

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE RELEVÉ ANNUEL, CE GLOSSAIRE PRÉSENTE LES PRINCIPALES DÉFINITIONS DES TERMES UTILISÉS CLASSÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Nous vous précisons ci-dessous la signification des différentes informations pouvant figurer dans votre relevé annuel, conformément à l'article L132-22 du Code des assurances. L'ensemble des informations concernant votre (vos) adhésion(s) au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer sont indiquées dans la dernière version de la notice, disponible sur demande auprès du GIE Afer, de votre conseiller Afer ou sur votre espace personnel et sécurisé sur le site de l'Afer, dans le menu Information/Documents téléchargeables.

AFER : L'Association Française d'Épargne et de Retraite, association régie par la loi du 1er juillet 1901, est le souscripteur du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer. Son siège social est situé au 36 rue de Châteaudun, 75009 PARIS.

ARBITRAGE : changement volontaire d'affectation de l'épargne d'un support à un autre sur les adhésions multisupport.
Par année civile, la première opération d'arbitrage réalisée bénéficie de la gratuité des frais d'arbitrage. Les autres opérations supportent des frais de 0,2 % du montant arbitré dans la limite de 50 euros par opération.
A noter que, l'opération de transformation partielle ou totale ou de conversion en adhésion au contrat intégrant le support Afer Eurocroissance est enregistrée sous l'intitulé " arbitrage " et n'a aucune incidence sur l'arbitrage gratuit de l'année.

AVANCE : opération qui répond à un besoin financier temporaire, elle est accordée au titre de l'épargne constituée, enregistrée dans l'année écoulée et a vocation à être remboursée dans les 3 ans. Les avances comptabilisées dans le compte des avances sont consenties moyennant un taux d'intérêt correspondant au taux brut définitif de rémunération du Fonds Garanti en euros de l'année précédente, majoré d'une marge de sécurité d'un maximum d'un demi-point.

CAPITAL GARANTI AU TERME au titre du support Afer Eurocroissance : La garantie, au terme que vous avez choisi, est égale à 100% des sommes versées, brutes des frais de versements ou d'arbitrage, encore investies sur le support Afer Eurocroissance.

COASSUREURS :

- Aviva Vie, Société Anonyme d'assurances vie et de capitalisation, au capital social de 1 205 528 532,67 €, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 70 avenue de l'Europe, 92270 Bois Colombes ; 732 020 805 RCS Nanterre.
- Aviva Épargne Retraite, Société Anonyme au capital de 553 879 451 €, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 70 avenue de l'Europe, 92270 Bois Colombes ; 378 741 722 RCS Nanterre.

COMPTE DES AVANCES : ce compte représente le montant des sommes dues au 28/12/2016 au titre des avances en cours. Il reprend l'ensemble des opérations enregistrées en 2016 sur le compte des avances. Le montant des sommes dues au 28/12/2016 est obtenu après minoration des remboursements d'avance et ajout des intérêts dus calculés hebdomadairement (le mercredi) suivant la méthode des intérêts composés, au taux de 3,90% pour 2016. Son solde est soustrait de la valeur de rachat de l'adhésion afin de déterminer le montant de l'épargne disponible.

CONSEILLER : intermédiaire en assurance chargé du suivi de votre adhésion dont les coordonnées sont rappelées sur le relevé annuel.

COÛT DE LA GARANTIE PLANCHER : le coût annuel de la garantie plancher est de 0,055% de l'épargne investie dans les supports en unités de compte et le support Afer Eurocroissance.

Le coût de la garantie plancher est déduit des dividendes distribués pour les supports en unités de compte et de la valeur liquidative de la provision de diversification pour le support Afer Eurocroissance.

DATE DE RÉFÉRENCE : date prise pour référence, dans le cadre de l'option de Sécurisation des Performances, pour le calcul de la performance moyenne pour un support en unités de compte en date de constatation.

DATE DE TERME : la date de terme des engagements sur le support Afer Eurocroissance est déterminée en ajoutant la durée des engagements choisie par l'adhérent à la date de valeur du premier investissement sur ce support.

DATE DE VALEUR : date prise en compte pour la valorisation des opérations. La valorisation est hebdomadaire (le mercredi).

DÉSINVESTISSEMENT SUR LES SUPPORTS : opération, sans frais, effectuée lors d'un rachat ou d'une avance qui consiste à retirer d'un support en unités de compte et/ou du support Afer Eurocroissance tout ou partie de l'épargne y figurant afin de créditer l'épargne dans le Fonds Garanti en euros.

DYNAMISATION DES INTÉRÊTS : arbitrage automatique d'une partie de l'épargne du Fonds Garanti en euros vers les supports en unités de compte éligibles à l'option et choisis par l'adhérent. L'arbitrage porte sur un montant équivalent aux intérêts annuels inscrits sur le Fonds Garanti en euros, selon la quote-part de montant disponible qu'il a déterminée (50 ou 100%).

RELEVÉ ANNUEL 2016

ÉPARGNE DANS LE FONDS GARANTI EN EUROS : montant en euros investi dans le Fonds Garanti en euros. L'épargne au 28/12/2016 (dernière date de valorisation retenue) est égale à l'épargne constituée au 30 décembre 2015 augmentée des primes versées, nettes de frais sur versement, et des arbitrages entrants et diminuée des rachats et avances consenties et arbitrages sortants ; à laquelle sont ajoutés les intérêts distribués après déduction des frais de gestion et des prélèvements sociaux et fiscaux.

ÉPARGNE DANS LE SUPPORT AFER EUROCROISSANCE : montant exprimé en euros investi dans le support Afer Eurocroissance et calculé selon la valorisation de la provision mathématique et la valeur de la part de la provision de diversification au 28/12/2016 (dernière date de valorisation retenue).

ÉPARGNE DANS LES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE : montant exprimé en euros investi dans le(s) support(s) correspondant(s) et calculé selon la valeur de la part au 28/12/2016 (dernière date de valorisation retenue).

ÉPARGNE DISPONIBLE : valeur de rachat diminuée du montant du compte des avances au 28/12/2016.

FRAIS DE GESTION : pour le Fonds Garanti en euros, les frais de gestion administrative sont de 0,475 % pour une année complète et sont prélevés sur l'épargne constituée après affectation de la participation aux bénéficiaires. Pour les supports en unités de compte, les frais de gestion administrative sont de 0,475 % et sont prélevés par diminution des dividendes distribués par les supports. Pour le support Afer Eurocroissance, les frais de gestion administrative sont de 0,89 % de l'épargne constituée sur ce support, prélevés sur la valeur des actifs de la comptabilité auxiliaire d'affectation.

FRAIS SUR VERSEMENTS DE 2016 (TOTAL) : somme prélevée sur les versements effectués dans l'année. Les frais sur versements sont prélevés sur l'épargne investie sur le Fonds Garanti en euros quel que soit le support d'investissement choisi par l'adhérent. Ils s'élèvent à 2% pour les versements effectués sur le Fonds Garanti en euros et sur le support Afer Eurocroissance et s'élèvent à 1% pour les versements effectués sur les supports en unités de compte.

GIE AFER : Groupement d'Intérêt Économique Afer, régi par les articles L251-1 à L251-23 du Code de commerce - 325 590 925 RCS Paris - géré paritairement entre l'Association Afer et les sociétés d'assurance Aviva Vie et Aviva Épargne Retraite. Le GIE Afer est en charge notamment de la gestion administrative des adhésions.

IDENTIFIANT : code vous permettant d'accéder à votre espace sécurisé " Accès Adhérent " du site www.afer.asso.fr, dans lequel toutes les informations utiles concernant votre adhésion sont disponibles. Votre code confidentiel vous sera également demandé.

INVESTISSEMENT SUR LES SUPPORTS : affectation à partir du Fonds Garanti en euros de tout ou partie d'un versement sur un ou plusieurs supports en unités de compte et/ou sur le support Afer Eurocroissance.

NOMBRE DE PARTS : nombre de parts d'unités de compte ou de provision de diversification (support Afer Eurocroissance) détenues au 28/12/2016. Ce nombre ne varie qu'à la suite d'opérations demandées par l'adhérent. Pour le support Afer Eurocroissance, ce nombre peut également varier du fait de l'éventuelle attribution des résultats techniques et financiers de la comptabilité auxiliaire d'affectation afférente au support.

NUMÉRO D'ADHÉSION : numéro de référence de votre adhésion, à reporter sur toutes vos communications.

OPÉRATIONS SUR LE COMPTE DES AVANCES :

Remboursement d'avance : opération de remboursement partiel ou total du compte des avances, enregistrée dans l'année écoulée, par rachat ou versement.

Intérêts des avances : montant des intérêts appliqués aux avances consenties, ils sont calculés et comptabilisés hebdomadairement, suivant la méthode des intérêts composés, sur la base du taux 2016 dans le compte des avances.

PEP : mention qui signale que l'adhésion a été souscrite dans le cadre du Plan d'Épargne Populaire qui permet d'affecter les versements (limités à 92 000 euros nets investis par plan et par personne) à un contrat d'assurance vie dans un cadre fiscal privilégié (rente viagère défiscalisée au terme et exonération de toute fiscalité mais non des prélèvements sociaux, en cas de rachat sur les produits après 8 ans de détention). Il n'est plus possible d'ouvrir de PEP depuis le 25 septembre 2003, mais vous pouvez toujours alimenter votre PEP assurance existant dans la limite légale.

RELEVÉ ANNUEL 2016

PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX : d'un total de 15,5%, ces prélèvements appliqués sur les produits se décomposent en :

- 8,2 % : Contribution Sociale Généralisée
- 0,5 % : Contribution au Remboursement de la Dette Sociale
- 4,5 % : Prélèvement Social
- 0,3 % : Contribution Additionnelle au Prélèvement Social
- 2 % : Prélèvement de solidarité

Remarques :

- Pour l'épargne investie sur le Fonds Garanti en euros, ces prélèvements sont effectués chaque année lors de l'inscription en compte des produits, c'est-à-dire au 28 décembre 2016.
 - Pour le support Afer Eurocroissance, ces prélèvements sont effectués à la date de terme.
 - Ces prélèvements sont également effectués sur l'ensemble des produits constatés en cas de rachat ou de décès à l'exception de ceux ayant déjà été prélevés.
 - Si vous pouvez justifier de votre non résidence fiscale en France, vous ne serez pas soumis à ces prélèvements.
- La fiche pratique sur les prélèvements sociaux est disponible auprès de votre conseiller, du GIE AFER ou sur le site internet www.afer.asso.fr (accès sécurisé adhérent).

Point d'attention : lors d'une transformation totale d'une adhésion au contrat monosupport en adhésion au contrat multisupport intégrant le support Afer Eurocroissance, les prélèvements sociaux sont appliqués sur les intérêts produits entre le début de l'année et la date de transformation totale, calculés au Taux Plancher Garanti.

PRIMES INVESTIES : somme des primes restant investies sur les supports en unités de compte et/ou sur le support Afer Eurocroissance nettes de mouvements de sorties.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT : indicateur synthétique de risque et de rendement compris entre 1, pour les supports les moins risqués, et 7, pour les plus volatils. Cette donnée est basée sur un calcul de volatilité des marchés actions et de taux.

Le profil de risque et de rendement figure dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) propre à chaque support en unités de compte et dans les caractéristiques détaillées pour les supports en unités de compte Afer Immo et Afer Immo 2. Ces documents sont disponibles auprès de votre conseiller, du GIE Afer et sur le site Internet www.afer.asso.fr.

Il permet d'appréhender le degré de risque d'un support et de comparer la totalité des supports en unités de compte sur une même échelle de risque.

PROVISION DE DIVERSIFICATION (support Afer Eurocroissance) : les sommes investies sur le support Afer Eurocroissance sont converties pour partie en engagements exprimés en provision mathématique afférent à ces engagements et pour partie en engagements exprimés en parts de provision de diversification.

La fraction de l'investissement qui n'est pas affectée à la provision mathématique est investie en parts de provision de diversification. Le nombre de parts de provision de diversification est obtenu en divisant cette fraction de l'investissement par la valeur de la part de provision de diversification à la date considérée.

PROVISION MATHÉMATIQUE (support Afer Eurocroissance) : les sommes investies sur le support Afer Eurocroissance sont converties pour partie en engagements exprimés en provision mathématique afférent à ces engagements et pour partie en engagements exprimés en parts de provision de diversification.

Le montant de la provision mathématique résulte d'un calcul encadré réglementairement fonction du montant de la garantie au terme, de la durée restante avant la date de l'échéance choisie par l'adhérent pour la garantie au terme et du niveau du taux d'actualisation retenu et déterminé conformément à la réglementation.

PRUM (Prix de Revient Unitaire Moyen) : le prix de revient unitaire moyen ou PRUM d'un support en unités de compte est calculé à chaque nouvel investissement sur ce support. Il sert à calculer le montant de la garantie plancher décès.

RACHAT : opération réalisée sans frais, de retrait définitif d'une partie (rachat partiel) ou de la totalité (rachat total) de l'épargne disponible.

Les sommes versées à l'adhérent sont, le cas échéant, diminuées du prélèvement forfaitaire libératoire (cette option de fiscalité applicable au rachat doit être choisie au plus tard lors de la demande de rachat), taxes et prélèvements sociaux éventuellement dus.

La fiche pratique sur la fiscalité des rachats est disponible auprès de votre conseiller, du GIE AFER ou sur le site internet www.afer.asso.fr. Le rachat total met fin définitivement à l'adhésion.

RELEVÉ ANNUEL 2016

RAPPEL DE L'ÉPARGNE DISPONIBLE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE : montant au 30/12/2015 de l'épargne constituée dans le Fonds Garanti en euros additionné à la contre-valeur en euros de l'épargne investie sur les supports en unités de compte et sur le support Afer Eurocroissance diminué du solde du compte des avances.

RENDEMENT/PERFORMANCE ANNUALISÉ(E) : la performance annualisée résulte de la conversion de la performance observée sur une période en son équivalent annuel sur cette même période.

A titre d'exemple, la performance annualisée d'un support sur 3 ans correspond à sa performance sur 3 ans, ramenée par année.

Ainsi, un support ayant réalisé une performance de 5% en 2014, 7% en 2015 et 10% en 2016 a enregistré une performance annualisée de 7.3% sur 3 ans.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES 2016 (FONDS GARANTI EN EUROS) : intérêts nets de frais de gestion et avant application des éventuels prélèvements sociaux et fiscaux dus calculés prorata temporis de l'investissement sur ce support selon le(s) opération(s) enregistrée(s) dans le Fonds Garanti en euros en cours d'exercice.

SÉCURISATION DES PERFORMANCES : arbitrage automatique d'un montant équivalent à la performance constatée sur l'ensemble des supports en unités de compte éligibles à l'option et choisis par l'adhérent vers le Fonds Garanti en euros dès lors que la performance d'un support en unités de compte dépasse le seuil de déclenchement prédéfini (5 %, 10% ou 15% de performance).

TEC (Taux à Échéance Constante) : L'indice quotidien CNOTEC n, Taux de l'Echéance Constante n ans, pour n variant de 1 à 30, est le taux de rendement actuariel d'une valeur du Trésor fictive dont la durée de vie serait à chaque instant égale à n années. Ce taux est obtenu par interpolation linéaire entre les taux de rendement actuariels annuels des 2 valeurs du Trésor qui encadrent au plus proche la maturité n.

Source <https://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/changes-et-taux/les-indices-obligataires.html>

VALEUR DE LA PART AU 28/12/2016 : la valeur des parts des supports en unités de compte ou des parts de provision de diversification du support Afer Eurocroissance est celle du mercredi ou du dernier jour de Bourse ouvré précédant la clôture de l'exercice si ce mercredi n'est pas un jour de Bourse ouvré, soit pour l'année 2016 celle du 28/12/2016. L'épargne constituée dans les supports en unités de compte ou sur le support Afer Eurocroissance peut varier à la hausse comme à la baisse. Les coassureurs s'engagent uniquement sur le nombre de parts affecté aux supports en unités de compte et/ou sur le nombre de parts de provision de diversification pour le support Afer Eurocroissance. Pour le support Afer Eurocroissance, la valeur de la part de provision de diversification est garantie à 1 euro.

VALEUR DE RACHAT DE L'ADHÉSION : montant au 28/12/2016 de l'épargne constituée dans le Fonds Garanti en euros augmenté de la contre-valeur en euros de l'épargne investie sur les supports en unités de compte et de l'épargne constituée sur le support Afer Eurocroissance.

- La valeur de rachat sur le Fonds Garanti en euros est égale à l'épargne constituée sur ce support.
- La valeur de rachat en euros relative au support Afer Eurocroissance est égale à la somme, d'une part, de la valorisation de la provision mathématique afférente au support Afer Eurocroissance et, d'autre part, du nombre de parts de provision de diversification du support Afer Eurocroissance multiplié par leur valeur au 28/12/2016. Avant l'échéance de la garantie, la valeur de rachat de l'épargne constituée sur le support Afer Eurocroissance est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers et du taux d'actualisation.
- La valeur de rachat en euros relative aux supports en unités de compte est égale au nombre de parts d'unités de compte multiplié par la valeur de la part au 28/12/2016. La valeur de ces unités de compte est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

VALEUR DE RÉFÉRENCE : valeur utilisée, dans le cadre de l'option de Sécurisation des Performances des investissements dans les supports en unités de compte, pour déterminer la performance atteinte en date de constatation et actualisée en fonction des opérations réalisées sur le support.

VERSEMENT : somme versée sur l'adhésion et enregistrée sur celle-ci entre le 30/12/2015 et le 28/12/2016 (première date et dernière date de valorisation de l'année).

Toutes les opérations transitent obligatoirement par le Fonds Garanti en euros avant d'être affectées selon la répartition que vous avez choisie sur les différents supports.